



cda

COMITÉ
DE DÉVELOPPEMENT
DE L'AGRICULTURE
DE L'ÎLE D'YEU

2021

Rapport d'activité du CDA

EXERCICE DU 01/01 AU 31/12/2021

COMITE DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE (CDA) DE L'ÎLE D'YEU

1. Sommaire

1. Sommaire	2
2. Rapport moral et orientations pour 2022	3
3. Vie associative du CDA – fonctionnement de l'association	7
3.1. Les membres du CDA.....	7
3.2. Les adhésions	8
3.3. Le Conseil d'Administration.....	8
4. Rapport d'activité	10
4.1. Communication : de nouveaux supports et outils	10
4.2. Structuration des projets du CDA au sein du Plan Alimentaire de Territoire (PAT)	14
4.3. Foncier agricole : poursuivre la mobilisation foncière des terres agricoles et leur mise en valeur	14
4.4. Vers plus d'autosuffisance alimentaire insulaire : pour une gestion de l'eau plus autonome en agriculture	23
4.5. Structurer les filières agricoles locales et approvisionner la restauration collective : le projet de ferme maraîchère en régie municipale	26
4.6. Sujets transversaux : des sujets à approfondir pour le futur du développement agricole à l'Île d'Yeu	27
5. Projections financières de l'activité	30
5.1. Composition des dépenses et des recettes.....	30
5.2. Projection de l'activité du chargé de mission	31
6. Travailler en réseau.....	33

2. Rapport moral et orientations pour 2022

Par Georges Birault, Président du CDA

Chers adhérents, chères adhérentes,

Nous arrivons au terme de la première année de vie de l'association CDA Comité De Développement de l'Agriculture de l'Île d'Yeu.

Pour mémoire, rappelons l'objet de l'association selon les statuts du CDA :

Article 2 : OBJET

Le CDA est une association visant à :

- Renforcer l'autonomie alimentaire de l'Île d'Yeu en :
 - Aidant et consolidant les exploitations agricoles existantes,
 - Promouvant l'installation de porteurs-euses de projet agricole, et en assurant l'accompagnement de projets agricoles locaux.
- Promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement et attentive à répondre aux demandes sociales du territoire islais.
- Promouvoir une éducation à l'alimentation durable, qui vise à nourrir les êtres humains en qualité et en quantité suffisante, aujourd'hui et demain, dans le respect de l'environnement, en étant accessible économiquement et rémunératrice sur l'ensemble de la chaîne alimentaire.
- Défendre et faire reconnaître pour les activités agricoles les spécificités liées à l'insularité, et servir d'outil de coopération et de représentation auprès des autres acteurs du développement local en particulier le Département de La Vendée, la Région des Pays de La Loire, les services déconcentrés de l'Etat, les chambres consulaires, la SAFER, Terre de Liens Pays de la Loire, les organismes nationaux à vocation agricole et rural (ONVAR).

- Promouvoir une agriculture qui, par sa diversification et ses modes de commercialisation, améliore la viabilité de chaque exploitation.
- Faire respecter les principes de la charte d'engagement du CDA, adoptée par l'Assemblée Générale.
- Faire participer les consommateurs au développement de l'agriculture.

Avons-nous réussi à faire tout cela ? Le rapport d'activité nous permettra d'en juger.

Quelques remarques :

1) Défendre et faire reconnaître pour les activités agricoles les spécificités liées à l'insularité,

- Que les **contraintes administratives et réglementaires** sont lourdes et handicapantes, que ce soit pour l'installation des porteurs de projet en cours (Isabelle Chailan, Ben et Eliot pour l'entreprise « Les pieds sur terre »), le défaut de zone Agricole constructible (Ac) pour la construction des bâtiments, ou encore pour l'installation d'un élevage de chèvres (projet de Martine Joffre ou de Laurette Legac), tous ces points sont repoussés à la fin de la révision du PLU.
- Une première année où les **rouages entre les services de la mairie et le CDA** manquent d'huile. En particulier sur la question du passage des biens sans maître de la mairie à la SCCI. Nous avons pris du retard. Retard qui est préjudiciable pour l'installation des porteurs de projet et qui pourrait créer une défiance entre les partenaires.

Notre gouvernance et nos projets sont nouveaux. Leur mise en œuvre nous amène à expérimenter, ce qui n'est pas toujours facile.

Développer l'agriculture sur l'Île d'Yeu nous amène à nous poser des questions, à nous remettre en cause, à changer nos habitudes. Ce n'est pas forcément facile !

Produire local, consommer local est un très beau slogan auquel nous adhérons. Sa mise en œuvre n'est pas évidente à la fois pour les agriculteurs, mais aussi pour les consommateurs. Il est important de garder à l'esprit que les entreprises agricoles puissent être viables. Cette viabilité est assurée aujourd'hui par la période estivale qui permet d'écouler sur le marché les productions.

2) Promouvoir une agriculture qui, par sa diversification et ses modes de commercialisation, améliore la viabilité de chaque exploitation.

Mais nous devons continuer la réflexion sur les **outils à mettre en place pour écouler la production locale**. Les paniers, les locaux de vente à la ferme, le marché paysan, ont permis de diversifier ses outils. La ferme en régie permettra d'approvisionner régulièrement la restauration scolaire et l'EHPAD. Cependant, il nous faut réfléchir à d'autres moyens. Faudra-t-il travailler plus étroitement avec les GMS par exemple ?

La communication

Les islaïses et les islaïses ont-ils une meilleure perception du CDA et des agriculteurs ? Un effort important a été fait pour communiquer : vidéo (passée au cinéma avec de bons retours), émissions sur Neptune FM, le blog, page Facebook. Nos efforts ont porté sur la présentation du CDA et ses projets.

3) Faire participer les consommateurs au développement de l'agriculture.

Comment convaincre la population d'acheter local ?

Faut-il orienter notre communication davantage pour que la population consomme local ? Bien sûr on trouve des produits moins chers (mais pas tous) dans les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS). Mais la qualité est différente. Il est nécessaire d'expliquer les différences de prix et les conséquences positives d'une production locale.

Le projet Au f'île de l'eau

Ce projet commencé en 2020 est important. D'autant plus que quel que soient les conséquences du changement climatique, il faut s'y préparer, même si nous ne savons pas exactement quelles en seront les conséquences. Aujourd'hui, cela se traduit par des périodes de chaleur et des périodes de pluies. Globalement la pluviométrie reste la même, mais les périodes de sécheresse et celles de pluies sont plus marquées.

Même si nous tâtonnons encore un peu, nous le verrons dans le rapport d'activité, beaucoup de choses ont été faites et vont être faites.

4) Promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement et attentive à répondre aux demandes sociales du territoire islais.

Cette question du changement climatique sera sans doute de plus en plus importante pour que la production agricole puisse se faire dans de bonnes conditions et apporte suffisamment de nourriture à la population. Des questions se posent sur les variétés qui s'acclimateront le mieux (arbres fruitiers, légumes, etc.) mais aussi pour que les animaux puissent supporter les grosses chaleurs.

Avant de passer au rapport d'activité, je voudrais remercier tous les membres du CA et du bureau qui se sont investis dans les actions et réflexions du CDA.

Je remercie aussi notre chargé de mission Arthur BOUYER qui a très vite bien pris les choses en main. C'est évident que sans ce poste nous ne pourrions pas faire grand-chose. Et c'est un très bon choix de la mairie que je remercie de subventionner le CDA pour pouvoir rémunérer le chargé de mission.

3. Vie associative du CDA – fonctionnement de l'association

3.1. Les membres du CDA

Le CDA est composé de personnes morales et physiques. Elles sont réparties dans trois collèges, inscrits dans les statuts de l'association. La répartition des collèges est la suivante :

Collège 1 : Les personnes morales.

Collège 2 : Les agriculteurs-trices, à savoir toutes les personnes qui déclarent exercer une profession principale agricole (catégorie socioprofessionnelle déclarée), c'est-à-dire exploitant, aide familial ou salarié exploitant et qui résident en permanence sur l'Île d'Yeu.

Collège 3 : Toute autre personne physique.

L'association du CDA reconnaît des **membres fondateurs** : la Mairie de l'Île d'Yeu, l'association Collectif Agricole de l'Île d'Yeu, l'association Yeu Demain, la Société Coopérative Civile Immobilière Terres Islaises, les trois exploitations agricoles suivantes : l'EARL La Bergerie, l'EARL du Moulin et La Ferme d'Emilie, ainsi que les porteurs du projet agricole *Les Pieds sur Terre*, Benjamin Bonneau et Eliot Roussely.

Tout individu ou organisation qui le souhaite peut adhérer au CDA, en tant que personne physique ou morale. L'adhésion permet de s'investir au sein du Conseil d'Administration et du bureau.

Des rendez-vous sont organisés à différents moments de l'année (ateliers participatifs, tables rondes, réunions publiques, actions de terrain avec mobilisation de bénévoles, etc.). Être adhérent permet de mieux connaître les membres du réseau susceptible d'y participer, d'être tenu au courant des dates et des objectifs de chaque action, et de consulter les résultats obtenus.

Enfin, être adhérent permet de bénéficier de la dynamique collective portée par le projet et son réseau : animation, conseil, mise en relation, appui au développement de projet...

3.2. Les adhésions

Pour cette première année d'existence en tant qu'association, les adhésions au sein du CDA sont réparties de la manière suivante :

Collèges	Collège 1 Personnes morales	Collège 2 Agriculteurs	Collège 3 Autres personnes physiques
Nombre d'adhérents	6	8	15

3.3. Le Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Constitutive du Comité de Développement de l'Agriculture (CDA) de l'Île d'Yeu du 27 janvier 2021 a élu les membres du Conseil d'Administration, organe politique de l'association.

Le CA s'est réuni quatre fois en 2021. Les réunions de Bureau, ouvertes au CA, ont lieu une fois par mois.

Liste des membres du CA

COLLÈGE 1			
Structure	Représentée par	Fonction au sein du CDA	Membre du bureau
Mairie de l'Île d'Yeu	Emmanuel MAILLARD	Vice-Président	Oui
	Michel CHARUAU	Administrateur	Oui
Collectif Agricole	Georges BIRAULT	Président	Oui
	Gilles LE PUIL	Administrateur	Non
Yeu Demain	François NINEY	Administrateur	Non
SCCI Terres Islaises	Pascal Mrozinski	Trésorier	Oui

COLLÈGE 2			
Structure	Représentée par	Fonction au sein du CDA	Membre du bureau
EARL du Moulin	Philippe Cantin	Secrétaire	Oui
EARL La Bergerie	Julien Sage	Administrateur	Non
La Ferme d'Emilie	Emilie Sage	Administratrice	Non
Les Pieds sur terre	Benjamin Bonneau et/ou Eliot Roussely	Administrateurs	Non

COLLÈGE 3		
NOM Prénom	Fonction au sein du CDA	Membre du bureau
COHEN Cristi	Administratrice	Non
MALLET Martin	Administrateur	Non

4. Rapport d'activité

4.1. Communication : de nouveaux supports et outils

4.1.1. Le partenariat avec l'agence de communication Muscade

- *Des recommandations pour communiquer suite à la création de l'association*

Fin 2020, un travail a été conduit avec l'agence de communication Muscade. A l'issue de cet accompagnement, plusieurs recommandations ont été faites pour permettre une bonne visibilité de l'association et une bonne compréhension de son objet suite à sa création :

- 1) Veiller ce que le CDA soit identifié rapidement comme l'émetteur ou l'auteur de toute communication émanant de lui
- 2) S'assurer que les contenus proposés répondent réellement aux attentes et questionnements des islais.es
- 3) Pour plus de clarté, privilégier une expression directe, sans détour

- *La réalisation d'un nouveau logo et ses déclinaisons*



4.1.2. De nouveaux supports de la communication générale de l'association

- *Conception d'une charte graphique en interne*

Début 2021, la charte graphique du CDA a été réalisée (voir sur l'onglet « ressources » du site internet du CDA). Elle cadre l'ensemble des formes que peuvent prendre les communications faites par l'association (polices, couleurs, typologie, etc.). Ces éléments sont déclinés à partir du logo produit par Muscade.

- *Création du site internet du CDA*

Suite à l'obtention du nom de domaine : CDA-Yeu, le site internet de l'association est visible. Il présente la structure, ses acteurs et son historique ; les trois projets phares du PAT ; intègre le blog du CDA, page qui recense les actualités et les actions de l'association, illustrées par des photos ou des vidéos. Enfin, les ressources utiles sont disponibles en téléchargement sur le site (statuts de l'association, charte d'engagement, bulletin d'adhésion, coordonnées, etc.).

- *Conception d'une nouvelle brochure de présentation du CDA*

Des brochures de présentation du projet « Terres fertîle » avaient été réalisées depuis 2018. Une nouvelle brochure actualisée a été faite en 2021, en reprenant la structuration des projets telle que définie dans le Plan Alimentaire de Territoire (PAT) et en ajustant les chiffres (voir le document joint et sur la page « ressources » du site internet du CDA).

- *Lettre quinzomadaire du CDA – suivi des activités quotidiennes*

Une lettre quinzomadaire a été mise en place. Diffusée au fur et à mesure en interne, elle traite de l'activité quotidienne du CDA. Les lettres sont ensuite archivées sur le site internet.

- *Animation de la page Facebook du CDA*

Une page Facebook complète le blog. Ce support sert à relayer des informations en dehors des réseaux sensibilisés aux actions de l'association.

4.1.3. Le CDA dans la presse

- *Des interventions dans des presses diversifiées : relevés des articles publiés en 2021 mentionnant le CDA et ses projets*

Média	Sujet / Titre de l'article	Date de publication
Ouest-France	Une nouvelle étape dans le développement agricole	19 avril 2021
Ouest-France	Diagnostiquer les mares pour mieux gérer l'eau	23 avril 2021
Ces villages qui ont du peps – Tome I	Faciliter l'installation de jeunes agriculteurs	Été 2021
Culture Agri	Sur l'Île d'Yeu, ramener l'eau dans les champs	10 juin 2021

Ces articles sont compilés dans le dossier presse 2021 du CDA, visible à la page « ressources » du site internet.

4.1.4. La communication sur le terrain

- *Deux stands sur le marché, été 2021*

En juillet et en août, deux stands sur le marché se sont tenus, place de la Pylaie, animés par des bénévoles de l'association.



Photos issues du stand du 15 juillet 2021.

4.1.5. Utilisation du support vidéo : partenariat avec Oya Film

- *Réalisation de deux vidéos en partenariat avec Oya Film :*

1) Une vidéo de présentation du CDA

Une vidéo a été réalisée en juin en faisant participer la diversité des membres du CDA : représentants des institutions membres, agriculteurs installés, porteurs de projet en cours d'installation et bénévoles.

Cette vidéo a été réalisée et montée par Olivier Gadat, de l'association Oya Film. Deux versions ont été produites :

- 4 mn : version synthétique, présentée au Ciné Islais au début des séances.
- 9'30 mn : version complète, visible sur les canaux de communication du CDA (Facebook, site internet) et sur la chaîne Youtube d'Oya Film.

2) Une vidéo de l'inventaire participatif des mares avec la LPO Vendée

En avril, deux sessions de formations des volontaires bénévoles participants à l'inventaire des mares ont eu lieu. François Varenne, chargé de mission à la LPO 85 a animé l'intervention. Oya Film a assuré la partie réalisation et montage de la vidéo, qui est à retrouver sur les mêmes supports de communication.

- ⇒ Ces vidéos sont visibles sur la page de blog du CDA, sur le site internet, dans les articles concernés, ou sur l'onglet « ressources ».

4.1.6. Lancement de l'émission de radio du CDA sur Neptune FM en décembre 2021

Neptune FM est le relai radio sur l'Île d'Yeu. La chaîne est écoutée par les islais, c'est un canal de communication important. Depuis décembre 2021, des émissions seront enregistrées et diffusées chaque mois, à chaque fois sur un sujet différent parmi les domaines d'actions couverts par l'association. Les deux premières émissions ont déjà été diffusées : sur le projet « Au fîle de l'eau » et sur la profession de maraîcher sur l'île.

- ⇒ -Emissions à retrouver sur le blog du CDA (site internet) et en replay sur le site internet de Neptune FM.

4.2. Structuration des projets du CDA au sein du Plan Alimentaire de Territoire (PAT)

Au 1^{er} trimestre 2021, la demande de reconduction du label « PAT », Plan Alimentaire de Territoire, a été validée par la DRAAF. Le projet « Terres fert'île » était déjà labellisé PAT depuis 2018 en tant que lauréat du Projet National Alimentaire. Cette reconduction porte cette fois sur une labellisation de niveau 2, c'est-à-dire que le PAT de l'Île d'Yeu est reconnu par les services de l'État pour un engagement sur un plan d'actions portant sur 5 ans. Le Label est donc obtenu jusqu'en 2026.

Être reconnu en tant que PAT permet une meilleure reconnaissance des projets par les partenaires techniques et financiers. C'est un moyen de mobiliser des fonds plus facilement ou de partager des retours d'expériences avec d'autres territoires.



Le plan d'actions général décline le PAT en trois volets principaux :

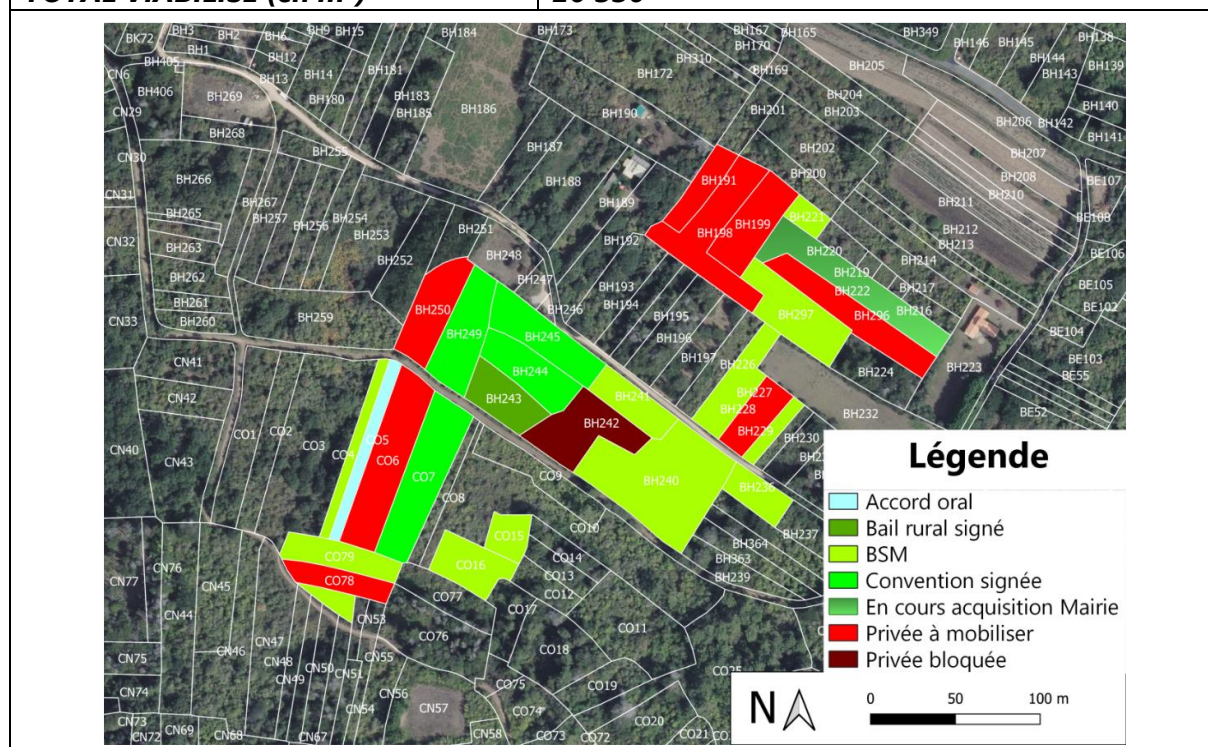
- « Terres fert'île » : foncier agricole, appui aux projets agricoles,
- « Au f'île de l'eau » : renforcer l'autonomie des systèmes de gestion de l'eau des exploitations agricoles,
- « Alimentation durable » : appui au développement des circuits-courts alimentaires, accompagnement vers la relocalisation des filières alimentaires (échelle de l'île), et appui à la création de la ferme maraîchère en régie municipale.

4.3. Foncier agricole : poursuivre la mobilisation foncière des terres agricoles et leur mise en valeur

4.3.1. Mobilisation foncière

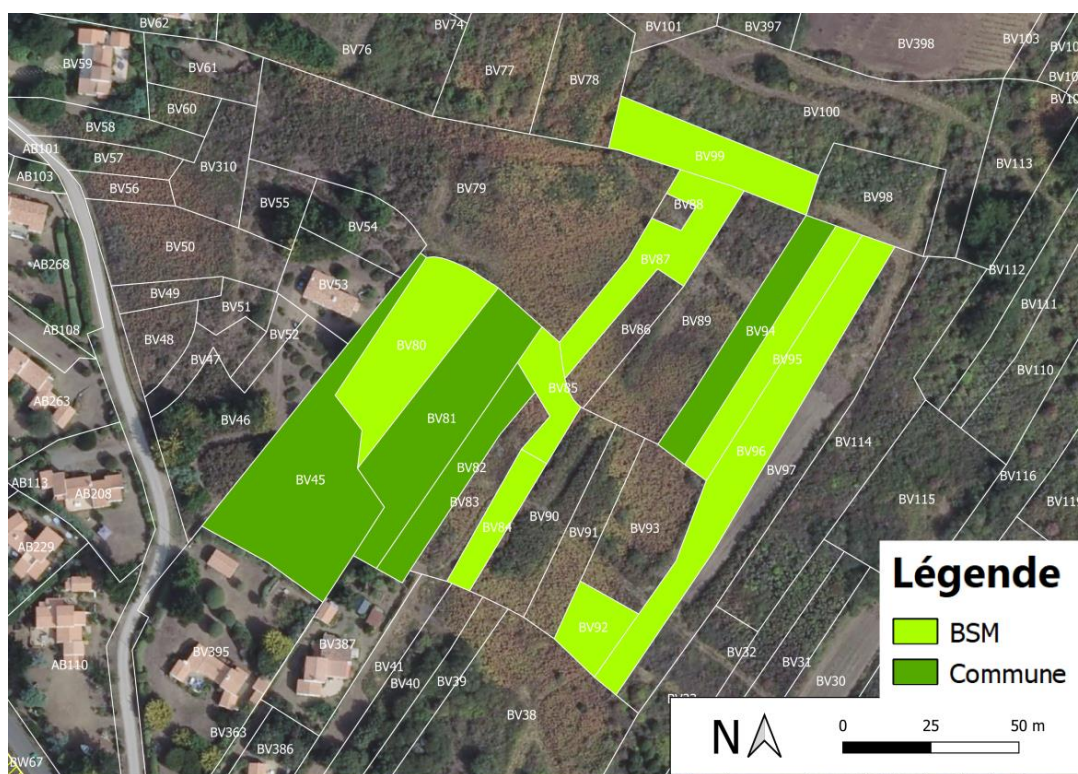
- Etat des lieux des projets d'installation

Les Pieds sur Terre – maraîchage – Benjamin Bonneau et Eliot Roussely			
<i>Parcelles</i>	<i>Type de viabilisation</i>	<i>Surface (m²)</i>	<i>Etat</i>
BH198	A mobiliser	2117	En friche
BH199	A mobiliser	1463	En friche
BH222	En cours d'acquisition par la Mairie	2090	En friche, anciennement au Secours catholique
BH227	Bien Sans Maître (BSM)	1235	Défrichée
BH228	En cours	884	En friche
BH229	BSM	381	En friche
BH236	BSM	740	En friche
BH240	BSM	3872	Défrichée
BH241	BSM	960	Défrichée
BH243	Bail rural signé	1145	En friche
BH244	Convention signée	1340	Défrichée, déjà cultivée
BH245	Convention signée	1550	Défrichée, déjà cultivée
BH249	Convention signée	1612	Défrichée, déjà cultivée
BH250	En cours	1465	Défrichée, déjà cultivée
BH296	A mobiliser	1693	En friche
BH297	BSM	1722	En friche
CO4	BSM	674	En friche
CO5	Accord oral	760	En friche
CO7	Convention signée	2317	En friche
CO15	BSM	591	En friche
CO16	BSM	1129	En friche
CO79	BSM	1062	En friche
TOTAL (en m²)		30 802	
TOTAL VIABILISÉ (en m²)		20 330	



Le Jardin des Perdrettes – plantes aromatiques – Isabelle Chailan

<i>Parcelles</i>	<i>Type de viabilisation</i>	<i>Surface</i>	<i>Etat</i>
BV410	Commune	174	Défriché et retourné
BV408	Commune	1336	Défriché et retourné
BV413	Commune	755	Défriché et retourné
BV80	Bien Sans Maître	1070	Défriché et retourné
BV81	Commune	1360	Défriché et retourné
BV82	Bien Sans Maître	536	Défriché et retourné
BV84	Bien Sans Maître	323	En friche
BV85	Bien Sans Maître	330	En friche
BV87	Bien Sans Maître	769	En friche
BV92	Bien Sans Maître	338	En friche
BV94	Commune	700	En friche
BV95	Bien Sans Maître	618	En friche
BV96	Bien Sans Maître	1445	En friche
BV99	Bien Sans Maître	758	En friche
TOTAL (en m²)		10 512	
TOTAL VIABILISÉ (en m²)		10 512	



Projet d'élevage de chèvres – Martine Joffre – Mobilisation de la zone Ac sémaphore			
<i>Parcelles</i>	<i>Type de viabilisation</i>	<i>Surface</i>	<i>Etat</i>
CL23	Mobilisation des copropriétaires	2938	En partie défrichée et travaillée
CL24	Idem	1131	En friche
CL25	Idem	2075	En friche
CL33	Idem	2340	En friche
CL34	Idem	1849	En friche
TOTAL (en m²)		10 333	
TOTAL VIABILISÉ (en m²)		0, sans poursuite du projet	

Projet de verger – Martin Mallet			
<i>Parcelles</i>	<i>Type de viabilisation</i>	<i>Surface</i>	<i>Etat</i>
E1214	Accord du propriétaire pour vente au prix	2800	En friche, zone naturelle (ZN) et préemption du Département
BD95	Accord du propriétaire pour vente au prix	4597	En friche, en cours de réflexion
TOTAL (en m²)		7397	
TOTAL VIABILISÉ (en m²)		0, en cours de réflexion	

- Etat des lieux de l'accompagnement foncier des exploitations agricoles

Ferme du Coq à l'Ane – élevage de volailles – Lionelle Arnaud			
<i>Parcelles</i>	<i>Type de viabilisation</i>	<i>Surface</i>	<i>Etat</i>
CE1	BSM	950	En friche
CE5	BSM	650	Pâturé par des chevaux, géomètre
CE6	BSM	2171	Pâturé par des chevaux, géomètre
BP216	Propriété privée	905	Partiellement en friche
BP218	Bien Non Délimité	1823	Friche

Pour valoriser les trois parcelles biens sans maître à proximité directe de l'exploitation, il est nécessaire de faire intervenir un géomètre pour borner les parcelles. En effet, une partie des biens sans maître est travaillée par des propriétaires privés voisins, par erreur du fait d'une inadéquation entre les délimitations physiques sur le terrain et le cadastre.

- Convention Mairie – SAFER

Reconduction de la convention Mairie – SAFER avec de nouveaux engagements, notamment le recours à la SAFER pour une mobilisation foncière à l'amiable sur quatre secteurs prioritaires.

Secteurs ciblés - mobilisation foncière - SAFER - Grand Phare, vignes



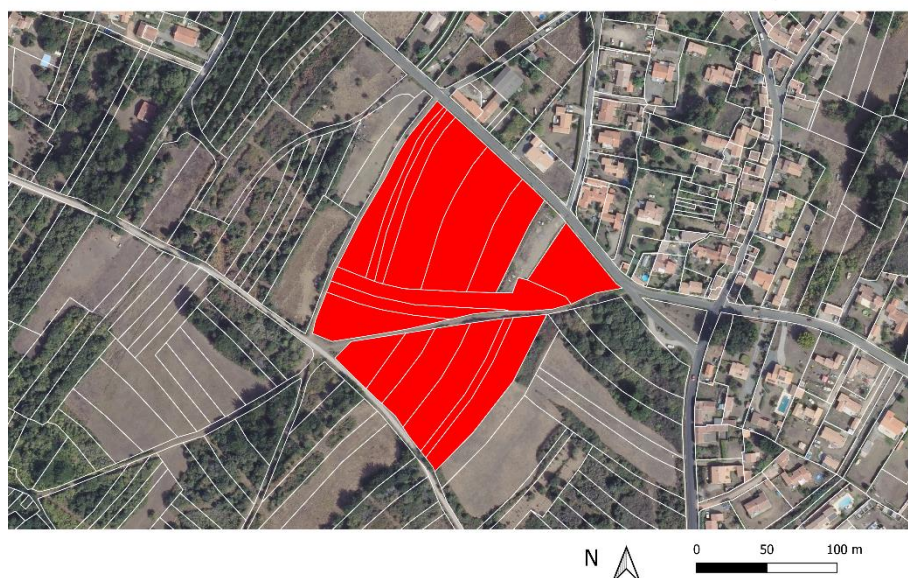
Secteur 1 (à gauche) : Fosse du Pré au moine

Plus de 38 ayants-droits, 12 comptes de propriété.

Secteur 2 (à droite) : Trémuriau de la grande Mare

Plus de 69 ayants-droits, 21 comptes de propriété.

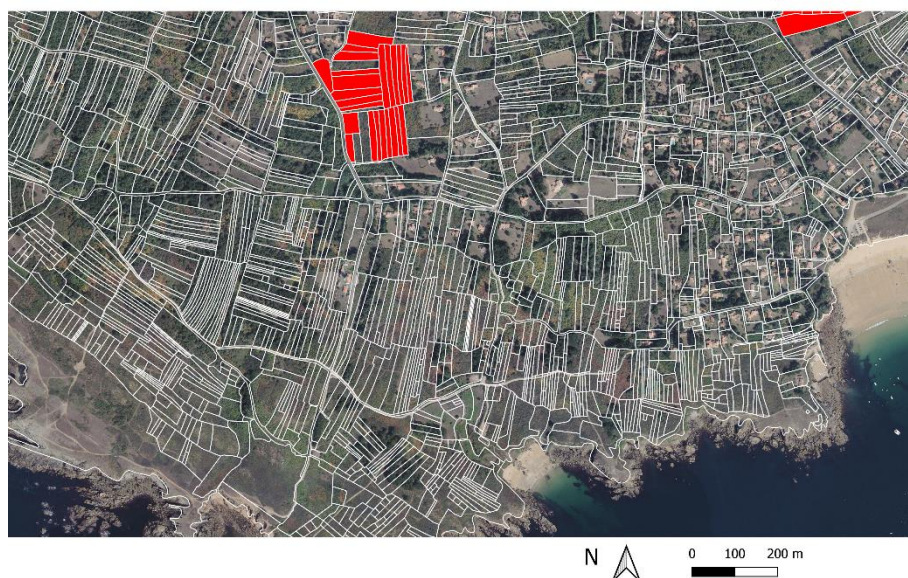
Secteurs ciblés - mobilisation foncière - SAFER - Ferme du coq à l'âne



Secteur 3 : Chiron du pré / Grand chemin

Plus de 46 ayants-droits, 14 comptes de propriété.

Secteurs ciblés - mobilisation foncière - SAFER - ZA du sémaphore



Secteur 4 : La Guette

Plus de 59 ayants-droits, 22 comptes de propriété

- Appui à la mobilisation foncière pour le projet de verger

Appui au projet de verger de Martin Mallet : recherche des opportunités de terrain par le porteur de projet, et prise de contact avec les propriétaires. Puis analyse des possibilités de mise en valeur des terrains potentiellement mobilisables, au regard du zonage PLU, du règlement et du profil de la parcelle.

Ces études au cas par cas ont permis d'affiner le projet sur le potentiel foncier connu et mobilisable pour un projet de verger. Cela a permis aussi de mieux connaître le maillage réglementaire et les possibilités et impossibilités de développement de ce type de projet en fonction des secteurs et des zonages.

- Création de parcelles communales en zone agricole aux Perdrettes

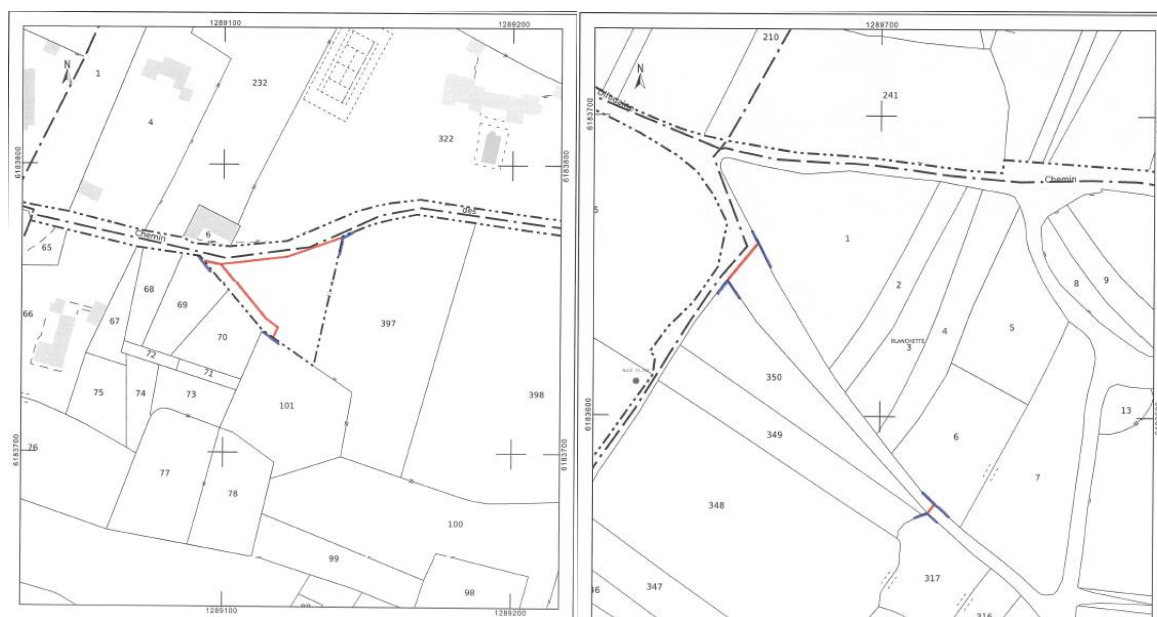
Suite aux travaux de défrichage dans la zone des Perdrettes à l'été 2021, deux situations ont été relevées pour permettre la mobilisation de foncier à des projets agricoles.

En effet, deux parties du domaine public apparaissent incohérentes aujourd'hui au regard du parcellaire existant, et constituent des zones en friches, non valorisables, mais à potentiel. Il s'agit des voisinages de la BV397 et de la BX350. Ces zones jouxtent deux projets agricoles : l'houblonnière de la brasserie Tabernaude, et une partie des ruches d'Apiselect.

L'intervention d'un géomètre est prévue au premiers semestre 2022. Elle permettra l'étude de la zone, la mobilisation et l'information des propriétaires voisins, le bornage de la parcelle, puis

l'enregistrement de la parcelle au cadastre, en tant que domaine privé de la Mairie. Une fois l'inscription au cadastre faite, ces deux parcelles pourront être mise à disposition des projets agricoles concernés dans le cadre d'un bail avec la Mairie et/ou d'une cession à la SCCI Terres Islaises.

Ci-dessous, les deux situations. Voisinage de la BV 397 à gauche, et de la BX 350 à droite :



Les zones délimitées en rouge, qui n'ont pas de références aujourd'hui (parcelles vides) deviendront parcelles cadastrées, domaine privé de la Mairie.

4.3.2. Mise en valeur des terres / préparation des terrains

- Etat des lieux des travaux de remise en culture des terrains pour l'année 2021 (financements CDA)

Exploitations agricoles	Opérations (en m ²)				Superficie par expl. (en m²)
	Débroussaillage	Dessouchage	Rotavator	Autre	
Les Pieds sur Terre		4829		4829	4829
Les Jardins des Perdrettes			3770		3770
Tabernaude	2230		2230		2230
TOTAL					10 829

Au total, ce sont quatre types d'opérations qui ont eu lieu pour rendre les terrains en friche prêts à la culture. 10 829 m² ont été travaillés, dont certaines parties nécessitant plusieurs opérations.

- Autres avancées des projets agricoles

Projet viticole, Famille Brice

La Famille Brice a planté les vignes en avril 2021. Du défrichage et des travaux de terrassement ont eu lieu à l'automne. L'entité de l'exploitation progresse et se structure et la mise en valeur des terrains avance.

Projet de verger, Emmanuel Pradère

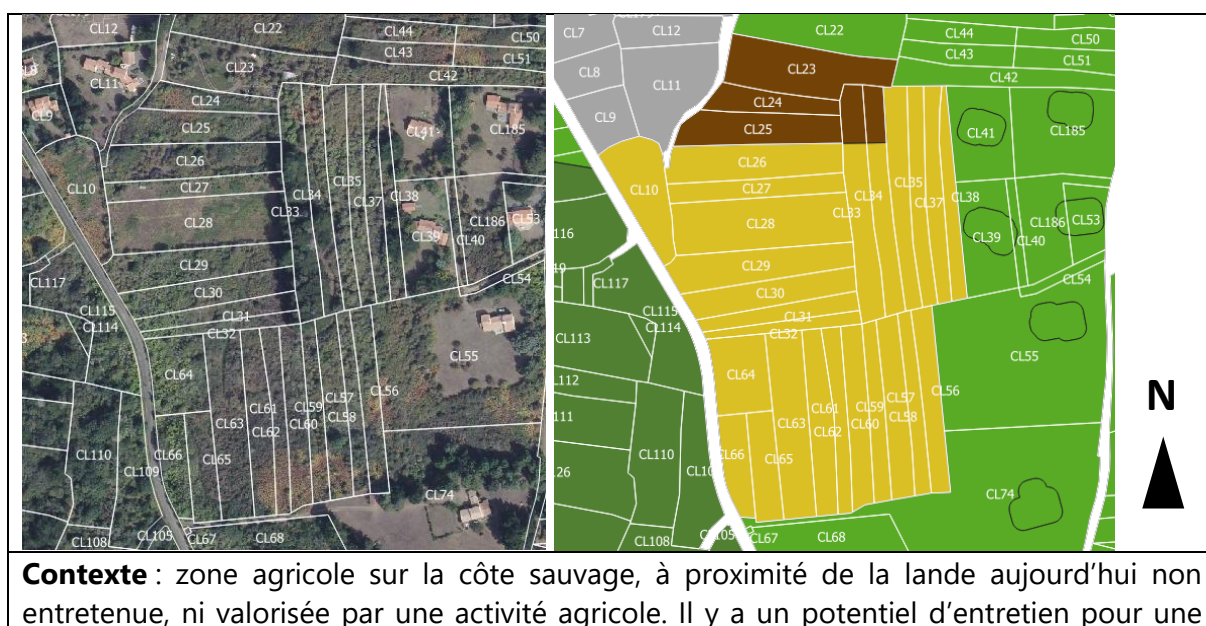
Poursuite de la viabilisation du foncier. Plantation d'arbres fruitiers, et travaux sur les systèmes de gestion de l'eau (irrigation, drainage).

4.3.3. Perspectives concernant le foncier agricole

- Relever les incohérences pour les corriger à l'avenir

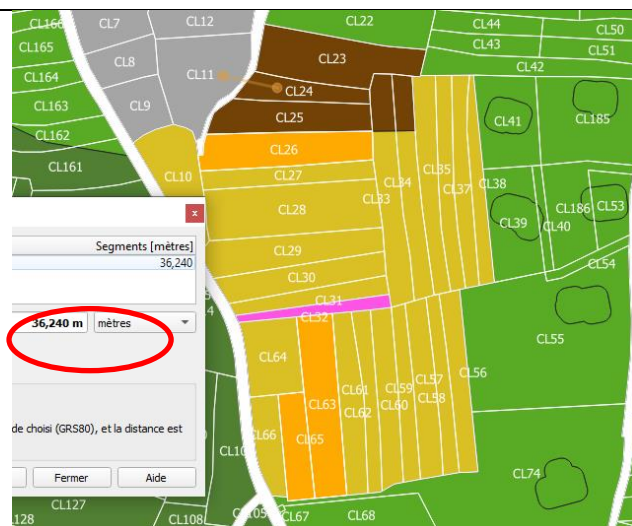
Les mobilisations foncières et les accompagnements aux différents porteurs de projet conduits en 2021 ont permis de relever des incohérences qui bloquent le développement de projets agricoles. L'objectif est de recenser ces situations et de les corriger en vue du prochain PLU.

Exemple : situation foncière de la zone agricole du sémaphore



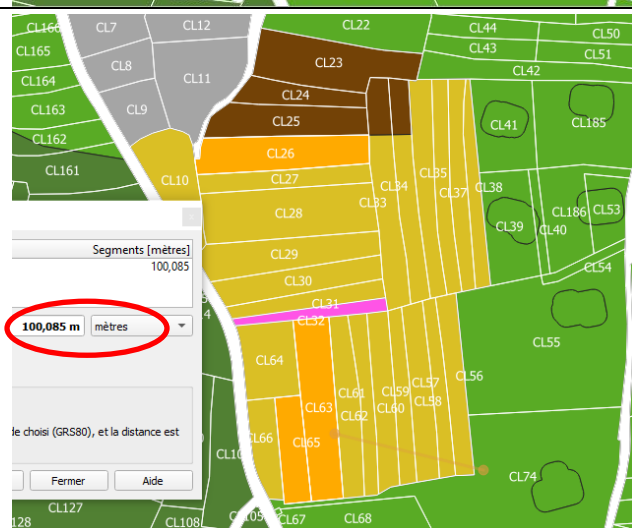
activité d'élevage (ovins, caprins notamment) à des fins productives (alimentaires) mais aussi d'ouverture et d'entretien des prairies.

Problématique : pour ce type d'activité, un bâtiment d'exploitation est indispensable. Un bâtiment d'élevage qui réponde aux normes et permette l'élevage de suffisamment d'animaux pour assurer une activité rentable nécessite une surface d'au moins 200m². Or, seule la zone Agricole constructible (Ac, en marron) le permet règlementairement.



La zone agricole dans son ensemble compte des parcelles en Ac. Toutefois, comme indiqué sur le plan de gauche, la distance aux habitations est très réduite et ne permet pas de remplir les distances requises pour un bâtiment d'élevage (100m).

La zone Ac, prévue pour permettre règlementairement la construction de bâtiments agricoles, ne répond pas aux conditions requises permettant l'implantation de ce type de bâtiment.



De plus, le foncier est privé et sa mobilisation sur le long-terme est tenue à la décision des propriétaires.

Or, la partie sud de la zone agricole présente plusieurs avantages : des parcelles communales (en rose), des biens sans maîtres (en orange), donc une maîtrise foncière sur une même entité foncière (parcelles contiguës), et une distance aux habitations suffisantes pour un bâtiment d'élevage.

Enjeu : pour trouver une solution à cette situation contradictoire, l'idée est de déplacer les parcelles Ac du nord au sud de la zone. Ce changement de zonage permettrait de rendre possible un projet d'installation, viable économiquement, en élevage, et d'ouvrir et d'entretenir la lande voisine.

- Mobiliser des outils fonciers pour protéger la vocation agricole des terres ?

Des outils fonciers existent pour protéger à long-terme la destination agricole des terres. Par exemple la Zone Agricole Protégée (ZAP).

Il s'agit d'une démarche administrative, relativement courte et indépendante du PLU, ce qui permet de la mobiliser en dehors de la phase de révision du PLU. Elle est instaurée par arrêté préfectoral suite à la demande de la commune.

La ZAP implique que tout changement d'affectation ou de mode d'occupation du sol qui pourrait altérer durablement le potentiel agronomique, biologique ou économique de la zone est désormais soumis à l'avis de la Chambre d'Agriculture et de la commission d'orientation de l'agriculture. En cas d'avis défavorable de l'une d'entre elles, le changement ne peut être autorisé que sur décision motivée du préfet¹.

- La question du logement des agriculteurs

La difficulté pour des personnes extérieures et même pour des islais à trouver des logements pose question pour le développement agricole. En effet, comment continuer à promouvoir l'agriculture, à accompagner des projets et à envisager de futures installations, sans avoir de garanties de logement pour les exploitants ?

D'autres îles cherchent des solutions : citons par exemple le Bail Réel Solidaire expérimenté à Groix. Se rapprocher des bailleurs sociaux est-il une voie à suivre ? Sur le même modèle que la terre, peut-on envisager à long-terme des logements de fonction pour les agriculteurs sous forme de propriété publique et mise à disposition de l'agriculteur le temps de son activité ? Ce sont des questions de long-terme mais qui méritent d'être posées dès maintenant.

4.4. Vers plus d'autosuffisance alimentaire insulaire : pour une gestion de l'eau plus autonome en agriculture

4.4.1. Bilan 2021

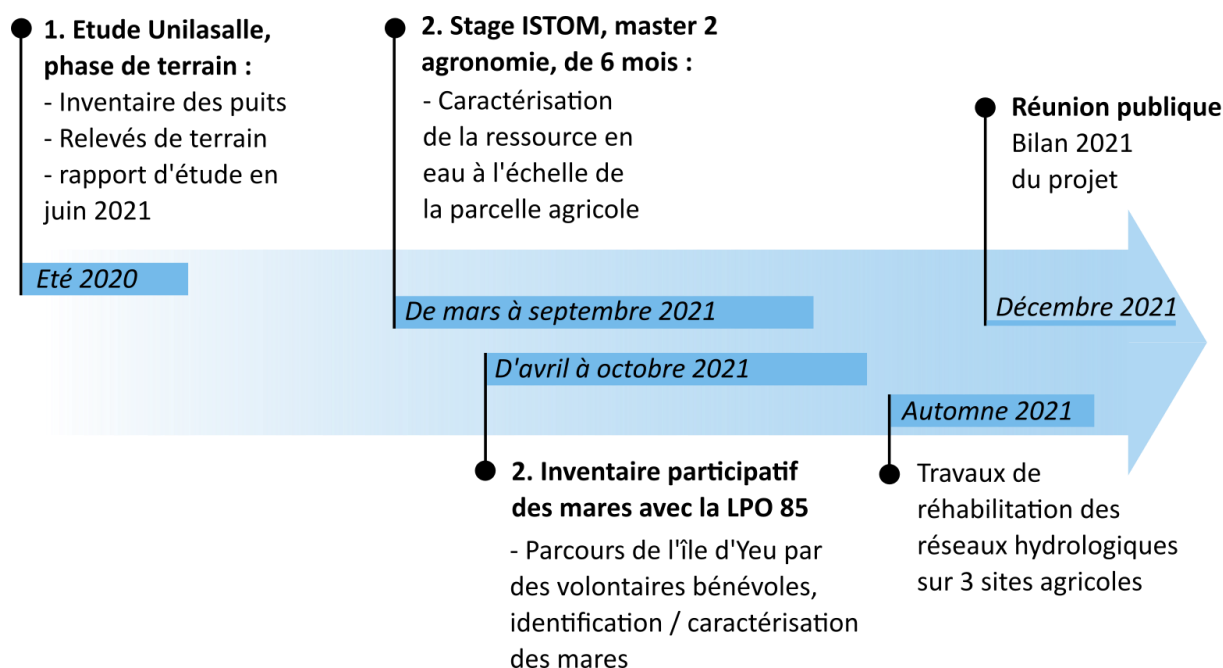
- Ensemble des actions réalisées

Actions	Types d'actions	Prestataire/ Partenaire	Etat
Evaluation et caractérisation de la ressource en eaux (eaux souterraines et eaux de surface) au droit de l'île d'Yeu	Etude école d'ingénieurs hydrogéologues	Ecole d'ingénieurs Unilasalle	Restitution au CDA le 23/06/21
Caractérisation des problématiques de gestion de l'eau pluviale, à l'échelle de parcelle agricole, dans les îles de la façade atlantique française : cas d'une parcelle maraîchère de l'île d'Yeu	Etude master 2 agronomie, 6 mois	ISTOM	Restitution au CDA le 07/09/21 et soutenance le 03/11/21

¹ Agir sur le foncier agricole, Terre de liens, 2013

Inventaire participatif des mares	Inventaire par des volontaires mobilisation citoyenne	LPO Vendée	Restitution au CDA le 11/10/21 et à la Mairie début 2022
1 ^{ers} travaux de réhabilitation des réseaux hydrologiques : <ul style="list-style-type: none"> - Curage de fossés : 369 mètres - Création de fossés : 255 mètres - Défrichage : 93 mètres - Pose de buses : 3 - Création de mare : 1 	Travaux, opérationnels	ID Verde	Réalisation à l'automne 2021

- Calendrier des actions « Au fîle de l'eau » en 2021



- Financement du projet

Le projet « Au fîle de l'eau », démarré en août 2020 avec les ateliers participatifs « Bistr'Eau » et la venue d'une équipe de l'école d'ingénieurs Unilasalle, étudiants et professeurs encadrants, s'est ensuite poursuivi tout au long de cette année 2021. Des actions de différents types ont pu être conduites : études complémentaires, mobilisation citoyenne ou travaux de réhabilitation des réseaux.

Ces actions ont pu être conduites grâce aux fonds mobilisés depuis deux ans. En effet, la subvention attribuée par la Fondation Terre de liens et Léa Nature et le financement de la Région Pays-de-la-Loire dans le cadre de l'appel à projet « économie circulaire » dont le CDA a été lauréat en 2018 ont permis de lancer le projet et de financer les actions jusqu'en décembre 2021.

Aujourd'hui, le projet repose sur trois volets principaux :

- 1) Les études et le lien avec la recherche pour affiner le diagnostic de l'eau sur l'île,
- 2) La mobilisation citoyenne pour entretenir une dynamique collective et communiquer,
- 3) L'investissement matériel pour améliorer les systèmes de gestion de l'eau.

A ces trois volets s'ajoute la coordination et l'animation, inhérentes à ce type de projet transversal.

4.4.2. Perspectives pour 2022

- Nouveaux financements et cycles d'actions

Le CDA a obtenu un nouveau financement pour conduire les actions à partir de janvier 2022. Il s'agit d'un fonds du plan de relance, de 80 279€, étalé sur 33 mois, soit jusqu'en septembre 2024. Ce financement va permettre de prendre en charge des frais de restauration des réseaux hydrologiques, sur le modèle des réalisations effectuées en 2021, et le fonctionnement du CDA nécessaire à la conduite du projet « Au fil de l'eau ».

De plus, il intègre une étude de la Chambre d'Agriculture de la Région Pays-de-la-Loire qui va être réalisée sur le premier semestre 2022, et qui aboutira à un diagnostic de la gestion de l'eau sur huit exploitations agricoles, avec une identification des besoins et des préconisations pour les investissements futurs.

- Vers la poursuite du travail engagé en 2021

Ce projet avance au fur et à mesure du diagnostic porté par les études des partenaires. Leurs résultats concourent à la définition de la nature des investissements réalisés ensuite. Garder une cohérence et une continuité entre les actions est important. De ce fait, la poursuite du travail engagé avec la LPO Vendée dans le cadre de l'inventaire participatif des mares nous semble pertinente. En effet, des pistes de poursuite de l'inventaire sont apparues, notamment l'ouverture et la restauration de certaines mares, d'intérêt prioritaire pour la préservation d'une biodiversité riche en leur sein, pour le maintien de leur fonction au sein du réseau hydrologique, et pour en faire bénéficier les projets agricoles attenants (préservation une fonction

de drainage des parcelles en période humide, et de potentiel de recharge de la nappe en période sèche).

D'autres fonds complémentaires devront être mobilisés en 2022 pour permettre le financement de ces actions.

4.5. Structurer les filières agricoles locales et approvisionner la restauration collective : le projet de ferme maraîchère en régie municipale

4.5.1. Contexte du projet

L'idée d'une ferme maraîchère en régie municipale est apparue depuis quelques années avec la conduite du projet alimentaire de territoire (PAT) et les premières actions menées en lien avec les restaurations collectives autour de l'alimentation locale et de qualité.

La loi EGalim, votée en 2018 suite aux états généraux de l'alimentation a fixé un objectif chiffré d'intégration de produits de qualité (c'est-à-dire labellisé, selon une liste de labels reconnus par l'Etat : AB, HVE, AOP/AOC, etc.) dans les approvisionnements des restaurants collectifs.

Or, sur l'Île d'Yeu, l'approvisionnement des restaurants collectifs en produits locaux et de qualité est assez faible. Les maraîchers y déposent régulièrement des produits, mais dans des proportions faibles au regard du besoin global des établissements.

Rappelons que l'Île d'Yeu compte deux cuisines centrales : une au collège Les Sicardières, qui produit en moyenne 300 à 320 repas quotidiens, sert surplace et distribue aux autres établissements scolaires, et une autre à l'EHPAD Calypso qui distribue aussi à l'EHPAD le Chêne vert, et qui produit environ 260 repas quotidiens.

4.5.2. Fonds du plan de relance et démarrage du projet

Un financement de 68 646€ dans le cadre du plan de relance a été obtenu dans un dossier déposé en commun avec la Mairie. La Mairie est destinataire de la subvention et réalise les investissements, mais le pilotage du projet est partagé avec le CDA.

Cette enveloppe est attribuée pour une durée de 30 mois, soit jusqu'en juin 2024. Elle va servir à financer les premiers investissements de la ferme : serres, outillage, tunnels, etc. Les premiers investissements sont prévus pour 2022.

4.5.3. Calendrier prévisionnel du projet

La préparation du terrain est entamée depuis l'été 2021 : analyses de sol, défrichage et apport de terre. Le dessouchage et l'étalement de la terre ainsi que les premiers amendements (chaulage notamment) sont prévus début 2022.

Le recrutement du maraîcher est prévu pour le premier semestre 2022. Le maraîcher, par son expertise technique et son expérience, contribuera aux orientations du projet : choix des engins, du matériel, gestion des cultures et choix des plants, partenariat avec les équipes des cuisines des restaurants collectifs...

Les premiers investissements matériels commenceront en 2022 et se poursuivront en 2023.

2023 représentera **la première année complète de production** après des essais en 2022.

Le partenariat avec l'organisme certificateur pour **la certification de la ferme en agriculture biologique** commencera en 2022.

Il est prévu deux à trois ans avant que la ferme ne trouve un rythme de production.

4.6. Sujets transversaux : des sujets à approfondir pour le futur du développement agricole à l'Île d'Yeu

- **Abattage / équarrissage** : quelles limites dans les îles et en particulier à l'Île d'Yeu dans le contexte vendéen ?

Dans tout territoire dont la production agricole et notamment les élevages pour la filière viande représentent un poids économique, des enjeux environnementaux et paysagers importants, les abattoirs constituent des structures centrales. Véritables interfaces entre la production et la distribution, leur existence est la condition pour la conduite des pratiques d'élevage et d'abattage dans le respect des normes de plus en plus exigeantes (sanitaires, rentabilité économique...). Bien souvent, la présence de l'abattoir conditionne l'existence ou la performance d'une filière d'élevage allaitant, et la proximité de l'établissement influe sur le coût environnemental (transport) et financier (valorisation des produits en fonction des coûts de productions) des produits des élevages.

De nombreuses structures de petit dimensionnement qui maillaient plus finement les territoires ont fermé leurs portes depuis plusieurs décennies, favorisant la concentration vers des gros établissements et pour des filières plus spécialisées et déterritorialisées. Or les enjeux actuels de l'alimentation montrent un intérêt pour la reterritorialisation des filières. Depuis quelques années, des territoires réhabilitent des anciennes structures, voire en crée de nouvelles, en gestion publique (voir l'exemple du projet porté par Lannion Trégor Communauté dans les Côtes d'Armor), dans l'objectif de redonner un élan aux circuits-courts dans les filières viandes.

Cette dynamique est relativement nouvelle et les prochaines années témoigneront de la solidité des modèles économiques de ces structures.

Les îles n'échappent pas à ces problématiques : les abattoirs sont moins nombreux que par le passé et plus éloignés, et l'insularité ajoute des contraintes supplémentaires en termes de transport. Cela a pour conséquence des difficultés de gestion accrues pour les éleveurs insulaires : transport et stress des animaux, coûts de production ; et des enjeux forts sont liés : décarbonation des filières, accessibilité des prix, facilités de gestion, etc.

La voie est-elle de suivre les tendances observées sur le continent et de militer pour la création de petites structures plus proches de Fromentine afin de limiter le transport une fois sur le continent ? voire d'envisager des petites structures sur les îles, ou du moins des modèles permettant l'abattage et la découpe localement, dans le respect des normes, adaptés au dimensionnement des filières insulaires ?

Concernant l'équarrissage, la Commune de l'Île d'Yeu travaille en ce moment à la mise en place d'une infrastructure, sur l'île, qui permette le stockage puis l'envoi au centre d'équarrissage de Benêt (Vendée) des animaux morts, des carcasses et des morceaux. Cette solution permettra d'éviter l'enfouissement dérogatoire, normalement exceptionnel, mais qui prévalait jusqu'ici en cas de mortalité anormale constatée dans un élevage ou chez des particuliers. La question de l'équarrissage devient de plus en plus problématique à mesure que le nombre d'animaux augmente, et notamment les gros animaux (bovins, équins).

- **Transport** : quelles perspectives pour la prise en compte du transport suite au dédommagement exceptionnel pour l'année 2020 lié au contexte sanitaire ?
- **Tourisme et agriculture** : un projet de tourisme durable à l'Île d'Yeu en cours de définition. Quelle inscription de l'agriculture dans ce projet ?

L'attrait touristique de l'île impacte directement toute l'économie locale, l'agriculture n'y échappe pas. Ainsi, les revenus obtenus dans les filières agricoles insulaires sont largement dépendants des afflux ponctuels de populations : l'été principalement et de manière plus résiduelle au cours des vacances échelonnées dans l'année. Cela pose la question de l'accès de la population islaïse permanente à la production locale, à la fois en termes de coût (les prix sont mieux valorisés auprès des clients de passage) et de disponibilité (l'offre est souvent organisée en fonction de la saison estivale et les débouchés sont moins nombreux l'hiver). Cela pose aussi la question du modèle touristique voulu et de l'inscription de l'agriculture dans ce modèle : tenter de lisser les fréquentations sur l'année ?

- **Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) ou d'autres formes d'organisation collective** : se projeter vers des formes collectives d'organisation ? Enjeux, atouts et contraintes.

L'organisation collective est-elle une voie à suivre pour répondre aux enjeux de l'agriculture insulaire : économiques, environnementaux, anticipation du changement climatique, et autres problématiques globales actuelles ? Une première consultation de la section Vendée de l'Union des CUMA des Pays-de-la-Loire en janvier 2021 a permis d'étudier les avantages et inconvénients de ce dispositif. Dans le contexte de l'Île d'Yeu, il est apparu que le statut de CUMA présentait certaines rigidités inadaptées aux besoins des producteurs. Mais les besoins peuvent évoluer, et les organisations collectives peuvent se mettre en place sous d'autres formes.

- **Le changement climatique** : comment le prendre en compte ?

L'ensemble de la société est directement concerné par ce phénomène, mais les territoires littoraux et insulaires le sont d'autant plus, du fait des problématiques de montée des eaux, de salinisation des ressources en eau du sol et du sous-sol ou d'érosion côtière. L'Île d'Yeu est particulièrement concernée du fait de son faible relief et des constatations déjà faites, notamment sur la côte nord-est (érosion, salinisation de l'eau du sol, baisses localisées des rendements agricoles, et risque d'inondation accru).

De plus, outre le réchauffement climatique et ses conséquences multiples, les modèles météorologiques semblent évoluer vers plus de concentration et d'intensité des phénomènes. Par exemple, la pluviométrie annuelle évolue peu en termes de quantité, mais semble répartie sur un temps plus court (majoritairement l'hiver) avec des épisodes plus intenses. A l'inverse, les étés sont plus marqués par des chaleurs et un ensoleillement importants. Cela engendre des difficultés de gestion plus fortes en agriculture : d'une part une gestion des excès d'eau l'hiver avec des engorgements marqués renforcés par la nature du sol et du sous-sol, et les difficultés associées d'accès aux parcelles ou de baisse de rendement des terrains causés par l'hydromorphie, et d'autre part des manques d'eau l'été avec une évapotranspiration importante et des marqueurs de sécheresse de plus en plus tôt dans la saison.

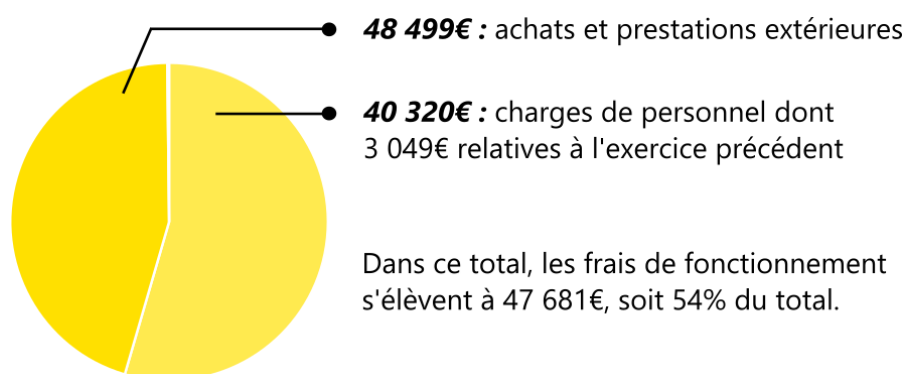
- **La gestion des friches et bois** : quels sont nos besoins, et pour quels usages ?
- **Les circuits de vente** : marché de plein vent et marché paysan, panier, boutiques, autres ? Comment valoriser les produits locaux ?

5. Projections financières de l'activité

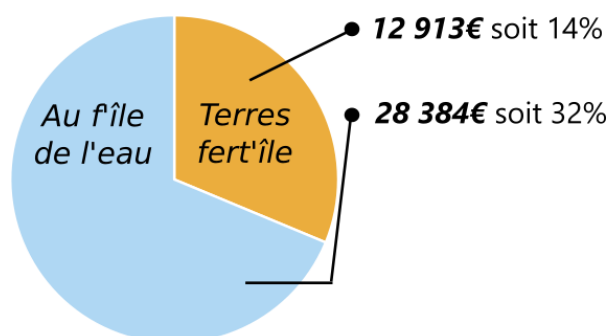
5.1. Composition des dépenses et des recettes

- Concernant les dépenses

Comme indiqué dans le rapport financier, l'activité de l'année 2021 a généré des charges d'exploitation de **88 978 €** qui se répartissent ainsi :



Dans ces dépenses totales, les dépenses relatives aux actions portées pour les projets sont réparties comme suit :



- Concernant les recettes

Au cours de cette année, les dossiers des conventions ci-dessous ont été finalisés et les soldes encaissés :

Nature de la convention	Montant du solde
PNA / ADEME	20 424,33€
PNA / DRAAF	1 290,20€
Terre de liens	8 000€
Mairie de l'Île d'Yeu	36 000€

Pour les futures recettes :

- Une convention avec la DRAAF a été signée pour un montant total de 80 279 € sur 33 mois à compter de janvier 2022. Un premier acompte de 20 070 € a été versé le 29 décembre dernier.
- D'autres dossier de demandes de subventions seront déposés en 2022 pour compléter les fonds disponibles pour porter les actions. Parmi les dossiers ciblés : la Fondation du patrimoine pour des fonds portant sur des actions de restauration des milieux et de préservation de la biodiversité (Au fîle de l'eau), et la DRAAF et l'Ademe pour des fonds sur l'économie circulaire (Au fîle de l'eau et Terres fertîle).

5.2. Projection de l'activité du chargé de mission

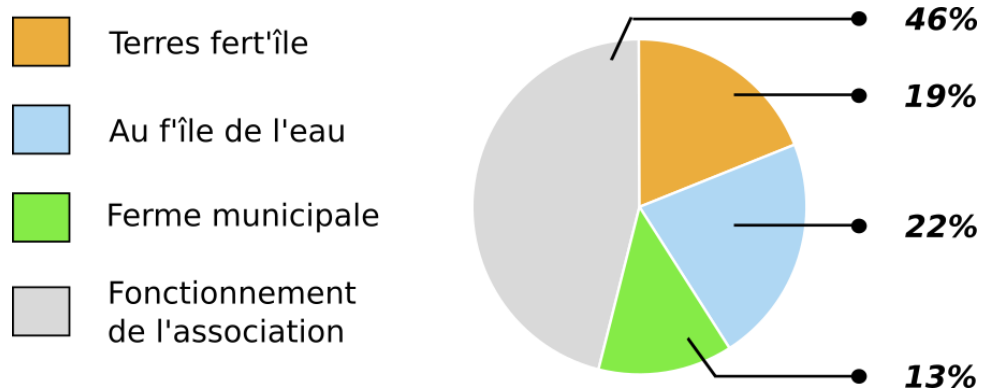
L'activité du chargé de mission se concentre sur quatre postes principaux, ce qui concerne :

- Le fonctionnement de l'association (1),
- La conduite des actions pour le projet « Terre fertîle » (2),
- Pour le projet « Au fîle de l'eau » (3),
- Pour la ferme municipale (4).

Principales tâches par poste :

(1) Fonctionnement de l'association	Tâches administratives, animation et coordination générale de l'association, communication, recherche de financement, contribution au RAIA, formation
(2) Terres fertîle	Mobilisation et maîtrise foncière, défrichage et remise en culture, accompagnement des projets agricoles et des installations
(3) Au fîle de l'eau	Coordination des stages, mobilisation citoyenne et coordination associée, lien avec les prestataires, définition et suivi opérationnel des travaux, études/analyse/planification
(4) Ferme municipale	Coordination avec la Mairie, choix de mise en valeur du terrain, planification, contribution au recrutement du maraîcher, conception du site,

Regroupé par poste parmi les quatre mis en avant, le temps consacré aux tâches en rapport au temps global d'activité du chargé de mission se fait selon la répartition suivante :



Cette représentation schématique démontre l'importance du temps consacré aux tâches relatives au fonctionnement de l'association.

6. Travailler en réseau

- Des partenaires techniques impliqués

Terre de liens Pays-de-la-Loire



Partenaire du projet agricole de l'Île d'Yeu dès ses débuts, Terre de liens poursuit son accompagnement. Le CDA est en relation régulière avec Tanguy Martin, salarié de l'association, basé à Mûrs-Erigné ainsi que des administrateurs au niveau régional.

Le CDA consulte Terre de liens pour des conseils juridiques, techniques, l'accès à des ressources et à son réseau, ou simplement pour avoir des avis sur des projets.

Le Réseau Agricole des Îles Atlantiques (RAIA)



Le RAIA fédère des acteurs de l'agriculture sur les îles : élus locaux, techniciens, agriculteurs, associations et citoyens.

Le CDA est en relation étroite avec le RAIA, en particulier avec Mary-Anne Bassoleil, chargée de mission de l'association et le conseil d'administration.

Ce lien permet une interconnaissance des acteurs sur les autres îles et un partage d'expérience. Des moyens peuvent être mutualisés, comme la mobilisation d'une stagiaire à Yeu en 2021.

La Chambre d'Agriculture des Pays-de-la-Loire



Acteur incontournable de l'agriculture au niveau régional, la Chambre d'Agriculture constitue un appui aux acteurs de terrain, notamment par du conseil ou des études.

En 2022, le CDA fait appel à la Chambre d'Agriculture de la Région pour conduire une étude sur la gestion de l'eau dans les exploitations agricoles de l'Île d'Yeu.

L'ISTOM d'Angers, école d'agro-développement



Un partenariat s'est mis en place entre l'ISTOM et le CDA en 2021 par le recrutement d'une stagiaire de master 2 dans le cadre du projet « Au fîle de l'eau ».

L'ISTOM est en mesure d'accompagner des acteurs divers (entreprises, associations, collectivités, autres) sur des questions techniques et ciblées (diagnostics, études, bilan hydrique, mise en place de protocole de recherche, etc.).

La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) de Vendée



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
VENDÉE

Un travail a été initié en 2021 entre le CDA et la LPO Vendée, en particulier sur le projet « Au fîle de l'eau ». En effet, lier développement agricole et préservation des espèces et des milieux est un prérequis désormais prépondérant dans tout projet d'aménagement du territoire.

L'école d'ingénieurs Unilasalle de Beauvais



C'est également pour le projet « Au fîle de l'eau » qu'une équipe d'étudiants et d'enseignants ont travaillé en partenariat avec le CDA en 2020 et 2021. Le travail a abouti à un rapport d'étude riche. De futures collaborations ne sont pas à exclure.

Les Lycées agricoles vendéens



Les établissements d'enseignements spécialisés sont également à joindre aux projets. Le CDA accueille ponctuellement des groupes d'étudiants du lycée agricole Les Etablières et du lycée Nature de la Roche sur Yon.

Ces rencontres permettent des échanges, une ouverture à des problématiques insulaires particulières pour les étudiants, et potentiellement des opportunités de collaborations futures.

- Les réseaux des Plans Alimentaires de Territoire (PAT)

En tant que PAT labellisé, le projet alimentaire du CDA permet à l'association une mise en relation avec des structures porteuses sur d'autres territoires. Des réunions sont organisées une à deux fois par an avec des **représentants des PAT vendéens**. Cela apporte plusieurs avantages : interconnaissance des techniciens et autres acteurs de PAT, retour d'expériences, échanges pratiques et partage de ressources. C'est également un moyen de suivre les actualités des PAT, ce qui a abouti, ce qui n'a pas marché.

Dans la même logique, le CDA suit les actualités du RnPAT, **le réseau national des PAT**. Des réunions à distance peuvent être organisées, mais c'est surtout une ressource importante : mise à disposition d'informations, de contacts, de réseaux, de fiches techniques ou d'articles sur des sujets agricoles et alimentaires en France.

- Les partenaires financiers du CDA

La Commune de l'Île d'Yeu est un acteur central du projet agricole de l'île et de la création du CDA. Après plusieurs années d'aide, la Commune a œuvré pour la constitution du CDA en tant qu'association Loi 1901, avec un soutien financier renouvelé et appuyé à partir de 2021 qui permet la continuité des actions sur plusieurs années. De nouveaux partenariats financiers sont à l'étude pour développer le PAT à partir de 2022.

En 2021, le CDA a travaillé avec le soutien financier de :

